

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six mars à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 27 février 2024

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Erwann BELLY, Marie MAINGOT

Absent(e)s : Florent BOUILLAUD

Représenté(e)s :

Secrétaire de la séance: David JOUBERT

Ordre du jour:

- 1- Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2024
- 2- Approbation du compte de gestion 2023
- 3- Adoption du compte administratif 2023
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote du budget primitif 2024
- 6- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion 17
- 7- Convention à signer avec la Société de Protection des Animaux Lagord-La Rochelle
- 8- Convention à signer avec le Syndicat de la voirie pour la réalisation de l'étude hydraulique à Blameré
- 9- Choix du prestataire pour la réalisation de travaux de voirie au carrefour rue de Vouhé/rue P F Audry
- 10- Travaux d'entassement des réseaux du bourg, 3ème tranche : Modification du remboursement de la contribution
- 11- Demande de subvention auprès du Département pour la réfection de la toiture de la mairie
- 12- Acquisition des parcelles C99, C100 et C101 situées impasse des Jardins
- 13- Compte-rendu du conseil d'école
- 14- Divers

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2024.

2- Approbation du compte de gestion 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Approbation du compte administratif 2023

Monsieur Raymond DESILLE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gérard ALAIRE pour le vote du compte administratif. M. Gérard ALAIRE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023, comme résumé ci-dessous :

Solde en début de gestion	OPERATIONS DE L'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Résultat définitif
	Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
-178 108,83	161 854,02	243 961,41	82 107,39	-96 001,44			-96 001,44
253 685,72	383 249,32	466 686,40	83 437,08	337 122,80	0,00	0,00	337 122,80
	545 103,34	710 647,81	165 544,47	241 121,36	0,00	0,00	241 121,36

4- Affectation des résultats

Monsieur le Maire reprend la présidence et le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2024, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	96 001,44 €
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	241 121,36 €
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	96 001,44 €

5- Vote du budget 2024

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif présenté de la commune pour l'année 2024.

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	549 554,80	549 554,80
FONCTIONNEMENT	698 858,36	698 858,36
TOTAL	1 248 413,16	1 248 413,16

et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

6- Projet d'adhésion au groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de charger le centre de gestion de négocier un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires du personnel communal. Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2024.

7- Autorisation signature convention Société Protectrice Animale - Année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le refuge SPA de la Rochelle et ses environs qui continuera à recueillir, tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuer toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{ère} catégorie)

En compensation, notre commune s'engage à verser cette année à la SPA de la Rochelle une subvention de 723 € (cotisation par habitant x nombre d'habitants : 1 € x 723).

8- Signature convention avec le SDV 17 pour la réalisation de l'étude hydraulique pluviale sur le village de Blameré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDV17, pour la réalisation de l'étude hydraulique pluviale concernant le bassin versant impactant le village de Blameré. Le coût de l'étude s'élève à 5 430 € HT

9- Choix du prestataire pour des travaux de voirie carrefour rue de Vouhé et rue Pierre François Audry

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de choisir comme prestataire pour la réalisation des travaux de voirie au carrefour rue de Vouhé et rue Pierre François Audry, le devis de LONGUÉPÉE domicilié à MURON qui se chiffre à 5 253,05 € HT (6 303,66 € TTC). Les travaux sont prévus en septembre 2024.

10- Travaux d'enfouissement des réseaux du bourg 3ème tranche : Modification du remboursement de la contribution

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, un remboursement immédiat pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de reprise de l'éclairage public (60 158,75 €) et un remboursement sur 5 annuités pour les travaux d'enfouissement des réseaux télécom (51 808,99 €).

11- Demande de subvention auprès du Département pour la réfection des toitures de la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les travaux de réfection des toitures de la mairie pour un montant estimé à 14 387,66 € HT (15 826,44 € TTC), sollicite auprès du Département de la Charente-Maritime, dans le cadre du fonds de revitalisation, une subvention pour la réalisation de ce projet et adopte le plan de financement prévisionnel suivant (en €) :

- Département	40 %	5 755,06
- Fonds propres	60 %	8 632,60
TOTAL HT		<hr/> 14 387,66

12- Acquisition parcelles C99, C100 et C101 situées impasse des Jardins

Le conseil municipal, à unanimité :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'acquisition des deux parcelles C99 et C100 d'une superficie totale de 4 504 m², au prix de 4 504 € et l'acquisition de la parcelle C101 de 1 698 m² pour la somme de 1 700 € situées impasse des jardins.
- autorise Monsieur le Maire, au titre de représentant de l'Etat, à recevoir et authentifier les actes authentiques en la forme administrative, concernant ces biens immobiliers, étant précisé que tous les frais de ces acquisitions seront à la charge de la commune de Puyravault, acquéreur.
- désigne Monsieur Antoine RUBIO, adjoint, pour signer l'acte à intervenir au nom de la commune ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente.

13- Compte-rendu du conseil d'école

Le conseil d'école a eu lieu le 15 février dernier.

Les points évoqués : les prévisions des effectifs pour la rentrée 2024 : 106 élèves attendus sur le RPI

A Puyravault : 36 élèves et à Vouhé : 71 élèves

Inscriptions des futurs PS (enfants nés en 2021) à partir de mi-avril 2024...

Le compte-rendu est affiché au tableau d'affichage de l'école.

14- Divers

Monsieur le Maire :

- ✓ remercie les membres de la commission « Environnement » et les bénévoles pour leur participation à la plantation de la haie, chemin de la Sablière (698 plants sur 500 mètres).
- ✓ informe qu'un recours gracieux individuel de la commune et qu'un recours gracieux collectif porté par la CDC Aunis Sud, vont être envoyés contre l'arrêté interministérielle du 31 janvier 2024 qui a rejeté notre demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle de notre commune suite au séisme survenu les 16 et 17 juin 2023 au motif que « l'intensité macrosismique sur son territoire était strictement inférieure à VI ». A Suivre.
- ✓ informe que la rencontre avec l'entreprise SNATP qui a effectué les travaux de busage route de la Mâcre en 2019, pour présenter les malfaçons de leurs travaux aura lieu demain. A suivre.
- ✓ présente le bilan 2023 de la gendarmerie nationale (sécurité routière, interventions, délinquances). Total heures de présence sur notre commune 489 h (282 h en 2022).
- ✓ rappelle que les travaux d'assainissement collectif sur le lotissement Bel Epi auront lieu fin avril 2024.
- ✓ déplore la dégradation des toilettes publiques de l'espace du vieux Château d'eau.
- ✓ La prochaine réunion du conseil aura lieu le 9 avril 2024 à 20h.

Levée de séance : 22 heures 20

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 07 mars 2024

Le Maire,
Raymond DESILLE

